

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 mars 2023

Le 29 mars 2023 à 19h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se sont réunis à la salle du Conseil à Champagnole, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Présent(e)s : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Stéphane VANNOZ suppléant, Mme Monique FANTINI, M. Philippe VERMEILLE, M. Olivier CAVALLIN, Mme Laetitia GUYON suppléante, M. Gérard AUTHIER, M. David BOLARD suppléant, M. Jacques GAGNEUX, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Christophe FELIX suppléant, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, M. Christian DRECQ, M. Jean-Marie ROSSIER suppléant, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Pascal GREFFET suppléant, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléant(e)s sans voix délibérative : M. Alain CUBY

Excusé(e)s : M. Michel DOLE, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, Mme Marine LACROIX, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, Mme Odile DUBOZ, M. Jean-Paul MAITRE, M. Denis MOREAU, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Henri HUMBERT, M. Jean-Marie VOISIN, M. Dominique CHAUVIN, M. Yves LACROIX, M. Alexandre DELIAVAL, M. Frédéric VERJUS, M. Lino PESENTI, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : Mme Marine LACROIX donne pouvoir à M. Philippe CUEVAS, Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Ghislaine BENOIT, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à M. Sébastien BONJOUR, M. Jean-Paul MAITRE donne pouvoir à M. Christophe FELIX, Mm Sophie BAILLY-BAZIN donne pouvoir à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Gérard CART-LAMY donne pouvoir à Mme Monique FANTINI, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : M. Guy SAILLARD

Présent(e)s à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. François JACQUIER, M. Morgan BOURDENET

ORDRE DU JOUR

Finances et aménagement numérique	
2023-3-01 (1 à 15)	Compte Financier Unique (CFU) 2022
2023-3-02	Bilan des acquisitions et cessions 2022
2023-3-03 (1 à 3)	Affectation des résultats
2023-3-04	Taux de fiscalité 2023
2023-3-05 (1 à 15)	Adoption du budget primitif 2023
Affaires générales, développement économique et relations avec les partenaires	
2023-3-06	Modification du tableau des effectifs
2023-3-07	Achat de terrain à la commune de Le Vaudioux
2023-3-08	Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat, avenant
2023-3-09	Contrat « Territoires En Action » et réponse à l'appel à manifestation d'intérêt FEDER
Assainissement et Ordures Ménagères	
2023-3-10	Système d'assainissement à Cerniébaud, achat de terrains
Crèche, animation petite enfance et Foyer d'Accueil Médicalisé	
2023-3-11	Actions liées à la parentalité, convention de mise à disposition de locaux au Département
Action sociale et micro-crèches	
2023-3-12	Attribution de subvention à l'Association CNJ Seniors pour 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 2 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Composition du Conseil communautaire, installation d'un suppléant**

Par courriel en date du 14 mars 2023, Madame le Maire d'ARSURE-ARSURETTE nous a fait part de la démission de Monsieur André MASSON, 1^{ère} Adjoint au Maire, qui siégeait au Conseil communautaire en qualité de suppléant.

C'est Monsieur Thierry ROUSSET qui lui succède dans la fonction de 1^{er} adjoint.

A ce titre, Monsieur Thierry ROUSSET siège dorénavant en qualité de suppléant de la Commune d'ARSURE-ARSURETTE au Conseil Communautaire.

Il est donc procédé ce jour, à son installation

FINANCES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

2023-3-01/1 Compte Financier Unique 2022 – Budget Général

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget général Champagnole Nozeroy Jura dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget Général Champagnole Nozeroy Jura						
Résultats reportés			345 504,61		345 504,61	0,00
Opérations de l'exercice		1 539 586,82		1 761 665,52	0,00	3 301 252,34
TOTAUX	0,00	1 539 586,82	345 504,61	1 761 665,52	345 504,61	3 301 252,34
Résultats de clôture		1 539 586,82		1 416 160,91		2 955 747,73
Restes à réaliser			4 602 225,96	1 119 593,36	4 602 225,96	1 119 593,36
TOTAUX CUMULES	0,00	1 539 586,82	4 947 730,57	2 881 258,88	4 947 730,57	4 420 845,70
RESULTATS DEFINITIFS		1 539 586,82	2 066 471,69		526 884,87	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget général Champagnole Nozeroy Jura, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2023-3-01/2 Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe Assainissement collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget annexe assainissement collectif dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Assainissement collectif						
Résultats reportés		621 443,54	61 067,02		61 067,02	621 443,54
Opérations de l'exercice	343 104,35		201 374,64		544 478,99	0,00
TOTAUX	343 104,35	621 443,54	262 441,66	0,00	605 546,01	621 443,54
Résultats de clôture		278 339,19	262 441,66			15 897,53
Restes à réaliser			3 339 735,77	3 570 333,58	3 339 735,77	3 570 333,58
TOTAUX CUMULES	343 104,35	621 443,54	3 602 177,43	3 570 333,58	3 945 281,78	4 191 777,12
RESULTATS DEFINITIFS		278 339,19	31 843,85			246 495,34

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe assainissement collectif, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2023-3-01/3 Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe Assainissement autonome

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget annexe assainissement autonome dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Assainissement autonome						
Résultats reportés		24 355,95		29 840,94	0,00	54 196,89
Opérations de l'exercice	3 840,20		967,12		4 807,32	0,00
TOTAUX	3 840,20	24 355,95	967,12	29 840,94	4 807,32	54 196,89
Résultats de clôture		20 515,75		28 873,82		49 389,57
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	3 840,20	24 355,95	967,12	29 840,94	4 807,32	54 196,89
RESULTATS DEFINITIFS		20 515,75		28 873,82		49 389,57

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe assainissement autonome, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2023-3-01/4 Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe Abattoir

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget annexe abattoir dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Abattoir						
Résultats reportés	43 897,53			27 053,89	43 897,53	27 053,89
Opérations de l'exercice	9 403,56		17 531,38		26 934,94	0,00
TOTAUX	53 301,09	0,00	17 531,38	27 053,89	70 832,47	27 053,89
Résultats de clôture	53 301,09			9 522,51	43 778,58	
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULES	53 301,09	0,00	17 531,38	27 053,89	70 832,47	27 053,89
RESULTATS DEFINITIFS	53 301,09			9 522,51	43 778,58	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe abattoir, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle et que M. Rémi HUGON ne prend pas part au vote.

2023-3-01/5 Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe Centre Autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget annexe centre autistes dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Centre Autistes						
Résultats reportés			176 910,85		176 910,85	0,00
Opérations de l'exercice		384 449,67	11 268,63			384 449,67
TOTAUX	0,00	384 449,67	188 179,48	0,00	176 910,85	384 449,67
Résultats de clôture		384 449,67	188 179,48			207 538,82
Restes à réaliser			181 312,66			
TOTAUX CUMULES	0,00	384 449,67	369 492,14	0,00	369 492,14	384 449,67
RESULTATS DEFINITIFS		384 449,67	369 492,14			14 957,53

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe centre autistes, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2023-3-01/6 Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget annexe ADS dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ADS						
Résultats reportés		34 786,98	4 643,58		4 643,58	34 786,98
Opérations de l'exercice		6 423,00		15 155,86		21 578,86
TOTAUX	0,00	41 209,98	4 643,58	15 155,86	4 643,58	56 365,84
Résultats de clôture		41 209,98		10 512,28		51 722,26
Restes à réaliser			4 993,34			
TOTAUX CUMULES	0,00	41 209,98	9 636,92	15 155,86	9 636,92	56 365,84
RESULTATS DEFINITIFS		41 209,98		5 518,94		46 728,92

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe ADS, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2023-3-01/7 Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe Ordures Ménagères

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget annexe ordures ménagères dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Ordures ménagères						
Résultats reportés		14 072,76		116 186,20		130 258,96
Opérations de l'exercice		34 257,39		389,12		34 646,51
TOTAUX	0,00	48 330,15	0,00	116 575,32	0,00	164 905,47
Résultats de clôture		48 330,15		116 575,32		164 905,47
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	48 330,15	0,00	116 575,32	0,00	164 905,47
RESULTATS DEFINITIFS		48 330,15		116 575,32		164 905,47

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe ordures ménagères, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2023-3-01/8 Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe ZA Equevillon

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Equevillon dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Equevillon						
Résultats reportés		104 061,95	411 534,76		411 534,76	104 061,95
Opérations de l'exercice		130 442,01	27 336,13		27 336,13	130 442,01
TOTAUX	0,00	234 503,96	438 870,89	0,00	438 870,89	234 503,96
Résultats de clôture		234 503,96	438 870,89		204 366,93	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	234 503,96	438 870,89	0,00	438 870,89	234 503,96
RESULTATS DEFINITIFS		234 503,96	438 870,89		204 366,93	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe ZA Equevillon, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2023-3-01/9 Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe ZA La Planchette

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA La Planchette dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA La Planchette						
Résultats reportés		872 576,76	1 196 534,45		1 196 534,45	872 576,76
Opérations de l'exercice		154 859,00	30 371,44		30 371,44	154 859,00
TOTAUX	0,00	1 027 435,76	1 226 905,89	0,00	1 226 905,89	1 027 435,76
Résultats de clôture		1 027 435,76	1 226 905,89		199 470,13	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	1 027 435,76	1 226 905,89	0,00	1 226 905,89	1 027 435,76
RESULTATS DEFINITIFS		1 027 435,76	1 226 905,89		199 470,13	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe ZA La Planchette, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2023-3-01/10 Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe ZA Montrond

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Montrond dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Montrond						
Résultats reportés		450 619,84	472 654,43		472 654,43	450 619,84
Opérations de l'exercice		59 259,67	455 662,36		455 662,36	59 259,67
TOTAUX	0,00	509 879,51	928 316,79	0,00	928 316,79	509 879,51
Résultats de clôture		509 879,51	928 316,79		418 437,28	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	509 879,51	928 316,79	0,00	928 316,79	509 879,51
RESULTATS DEFINITIFS		509 879,51	928 316,79		418 437,28	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe ZA Montrond, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2023-3-01/11 Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe ZA Sirod

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Sirod dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Sirod						
Résultats reportés		256,78	58 599,82		58 599,82	256,78
Opérations de l'exercice	31,00		111 381,43		111 412,43	0,00
TOTAUX	31,00	256,78	169 981,25	0,00	170 012,25	256,78
Résultats de clôture		225,78	169 981,25		169 755,47	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	31,00	256,78	169 981,25	0,00	170 012,25	256,78
RESULTATS DEFINITIFS		225,78	169 981,25		169 755,47	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe ZA Sirod, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2023-3-01/12 Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe Zone Commerciale

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget annexe Zone Commerciale dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Zone Commerciale						
Résultats reportés		1 528 434,22	1 163 554,43		1 163 554,43	1 528 434,22
Opérations de l'exercice		60 415,79			0,00	60 415,79
TOTAUX	0,00	1 588 850,01	1 163 554,43	0,00	1 163 554,43	1 588 850,01
Résultats de clôture		1 588 850,01	1 163 554,43			425 295,58
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	1 588 850,01	1 163 554,43	0,00	1 163 554,43	1 588 850,01
RESULTATS DEFINITIFS		1 588 850,01	1 163 554,43			425 295,58

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe Zone Commerciale, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2023-3-01/13 Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe ZA Censeau

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Censeau dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Censeau						
Résultats reportés			7 455,00		7 455,00	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	7 455,00	0,00	7 455,00	0,00
Résultats de clôture	0,00		7 455,00		7 455,00	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	7 455,00	0,00	7 455,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00		7 455,00		7 455,00	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe ZA Censeau, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2023-3-01/14 Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe ZA Mignovillard

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Mignovillard dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Mignovillard

Résultats reportés		60 568,91	164 786,13		164 786,13	60 568,91
Opérations de l'exercice		19 686,00	1 996,57		1 996,57	19 686,00
TOTAUX	0,00	80 254,91	166 782,70	0,00	166 782,70	80 254,91
Résultats de clôture		80 254,91	166 782,70		86 527,79	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	80 254,91	166 782,70	0,00	166 782,70	80 254,91
RESULTATS DEFINITIFS		80 254,91	166 782,70		86 527,79	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe ZA Mignovillard, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2023-3-01/15 Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe ZA Bouvet

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Bouvet dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Bouvet						
Résultats reportés		276 184,32	501 692,55		501 692,55	276 184,32
Opérations de l'exercice	475,00		9 729,00		10 204,00	0,00
TOTAUX	475,00	276 184,32	511 421,55	0,00	511 896,55	276 184,32
Résultats de clôture		275 709,32	511 421,55		235 712,23	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	475,00	276 184,32	511 421,55	0,00	511 896,55	276 184,32
RESULTATS DEFINITIFS		275 709,32	511 421,55		235 712,23	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Financier Unique 2022 du Budget annexe ZA Bouvet, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

M. Wermeille présente le Compte Financier Unique (CFU) qui « remplace » le compte administratif.

Concernant la taxe d'habitation, M. Pernot signale que celle-ci « récompensait » en quelque sorte l'accueil de nouveaux habitants sur un territoire. Il en est de même pour la Contribution Sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Mais c'est fini, deux dotations se substituent à ces taxes mais il n'y a pas de revalorisation de ces dotations, elles sont calculées à l'instant T et les recettes n'augmentent plus ensuite.

On peut alors s'interroger sur l'utilité de continuer le développement des territoires car ceux qui ne font rien percevront les mêmes dotations que les autres.

Concernant la Taxe de séjour, on constate un fort impact de l'intégration de nouvelles communes au sein de la Communauté de communes.

Certains élus signalent également l'impact de la fermeture du camping du Lac de Chalain ; les touristes se tournent alors vers notre territoire.

Anne Lise Martin arrive à 19h40 (pas de vote avant son arrivée)

M. Pernot sort de la salle pour le vote des CFU et M. Hugon ne prend pas part au vote pour ce qui concerne l'abattoir.

2023-3-02 Bilan des acquisitions et cessions 2022

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Selon l'article L.2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire donne lieu chaque année à une délibération du Conseil.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la collectivité.

Montant des acquisitions 2022 : 549 828.80 €

Montant des cessions 2022 : 224 068.00 €

- Budget général – CFU 2022

Acquisitions immobilières

Identité du vendeur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération /arrêté	Date de la signature de l'acte
Ville de Champagne	Commune de Champagne	AE 75-76-77-125-139-263-264	1 ha 49 a 41 ca	549 828.80 €	15/12/2021	11/10/2022
		TOTAL		549 828.80 €		

➤ Budget annexe ZA Equevillon – CFU 2022

Cessions immobilières

Identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
SAS Premier Plateau	Commune d'Equevillon	B 736-737-740-741	79 a 72 ca	51 451.50 €	03/06/2021	18/05/2022
		TOTAL		51 451.50 €		

➤ Budget annexe ZA La Planchette – CFU 2022

Cessions immobilières

Identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
Sté CJS 2027	Commune de Champagne	AT 290 - AT 292	1 ha 56 a 74 ca	54 859.00 €	07/07/2022	02/12/2022
		TOTAL		54 859.00 €		

➤ Budget annexe ZA Montrond – CFU 2022

Cessions immobilières

Identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
SARL Carrières de Montrond	Commune de Montrond	A 0622 ZM 0060	1 ha 6 a 88 ca 0 ha 10 a 24 ca	40 992.00 €	15/04/2021	28/04/2022
Sté Besson Frères	Commune de Montrond	A 624 ZM 62 ZM 63	21 a 31 ca 11 a 28 ca 26 a 14 ca	20 555.50 €	08/07/2021	2/6/20222
		TOTAL		61 547.50 €		

➤ Budget annexe Zone Commerciale – CFU 2022

Cessions immobilières

Identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
Sté SASU BCLXIV	Commune de Champagne	AE 226	4 a 26 ca	36 210.00 €	12/11/2020	25/01/2022
		TOTAL		36 210.00 €		

➤ Budget annexe ZA Mignovillard – CFU 2022

Cessions immobilières

Identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
Sté CSE	Commune de Mignovillard	ZV 129 ZV 132	1 a 27 ca 8 a 73 ca	20 000.00 €	08/07/2021	01/02/2022
		TOTAL		20 000.00 €		

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Communauté de communes Champagne Nozeroy Jura pour l'année 2022.

2023-3-03/1 Affectation du résultat – Budget Général

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 1 539 586,82 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 539 586,82 €
B Résultat antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 539 586,82 €
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	1 416 160,91 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement	-3 482 632,60 €
Besoin de financement F=D+E	-2 066 471,69 €
AFFECTATION =C=G+H	1 539 586,82 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	1 539 586,82 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2023-3-03/2 Affectation du résultat – Budget annexe assainissement collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 278 339,19 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-343 104,35 €
B Résultat antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	621 443,54 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	278 339,19 €
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	-262 441,66 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement	230 597,81 €
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	-31 843,85 €
AFFECTATION =C=G+H	278 339,19 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	31 843,85 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	246 495,34 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2023-3-03/3 Affectation du résultat – Budget annexe Centre Autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 384 449,67 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	384 449,67 €
B Résultat antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	384 449,67 €
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	-188 179,48 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement	-181 312,66 €
Excédent de fonctionnement (1)	

Besoin de financement F=D+E	-369 492,14 €
AFFECTATION =C=G+H	369 492,14 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	369 492,14 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	14 957,53 €

2023-3-04 Taux de fiscalité 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les prévisions ont été établies comme les années précédentes sur les taux d'imposition identiques à l'année 2022 et en estimant les baisses de dotations d'Etat au regard des informations en notre possession.

Suite aux dispositions législatives relatives à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, le taux intercommunal de taxe d'habitation sur les résidences secondaires doit de nouveau être voté en 2023. Il était de 10.36 % avant la réforme.

Conformément aux orientations définies lors de la séance précédente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir en 2023 le taux de 18.60% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de 10.36 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

2023-3-05/1 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget Général

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	11 165 000.00 €	11 165 000.00 €
Section d'investissement	11 706 000.00 €	11 706 000.00 €
<i>dont restes à réaliser</i>	4 602 225.96 €	1 119 593.36 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2023-3-05/2 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe Assainissement collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe assainissement collectif,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe assainissement collectif,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 725 500.00 €	1 725 500.00 €
Section d'investissement	7 168 700.00 €	7 168 700.00 €
<i>dont restes à réaliser</i>	3 339 735.77 €	3 570 333.58 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2023-3-05/3 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe Assainissement autonome

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe assainissement autonome,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe assainissement autonome,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	165 000 €	165 000 €
Section d'investissement	31 313 €	31 313 €
<i>dont restes à réaliser</i>		

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2023-3-05/4 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe Abattoir

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe abattoir,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, étant précisé que M. Rémi HUGON ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe abattoir,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	221 300 €	221 300 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	120 397 €	120 397 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2023-3-05/5 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe Centre Autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe Centre autistes,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe Centre autistes,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	317 876.00 €	317 876.00 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	559 376.00 € 181 312.66 €	559 376.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2023-3-05/6 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ADS,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ADS,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	214 600.00 €	214 600.00 €
Section d'investissement	18 512.28 €	18 512.28 €
<i>dont restes à réaliser</i>	4 993.34 €	

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2023-3-05/7 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe Ordures Ménagères

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe Ordures Ménagères,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe Ordures Ménagères,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 037 000.00 €	2 037 000.00 €
Section d'investissement	149 234.32 €	149 234.32 €
<i>dont restes à réaliser</i>		

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2023-3-05/8 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe ZA Equevillon

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA Equevillon,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA Equevillon,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	956 575.79 €	956 575.79 €
Section d'investissement	947 971.66 €	947 971.66 €
<i>dont restes à réaliser</i>		

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2023-3-05/9 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe ZA La Planchette

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA La Planchette,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA La Planchette,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 873 011.62 €	2 873 011.62 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	2 877 912.75 €	2 877 912.75 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2023-3-05/10 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe ZA Montrond

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA Montrond,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA Montrond,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 193 689.69 €	2 193 689.69 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	2 174 668.95 €	2 174 668.95 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2023-3-05/11 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe ZA Sirod

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA Sirod,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA Sirod,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	590 676.99 €	590 676.99 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	538 768.46 €	538 768.46 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2023-3-05/12 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe Zone Commerciale

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe Zone Commerciale,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe Zone Commerciale,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 013 145.59 €	2 013 145.59 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	1 587 850.01 €	1 587 850.01 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2023-3-05/13 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe ZA Censeau

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA Censeau,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA Censeau,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	77 455 €	77 455 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	84 910 €	84 910 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2023-3-05/14 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe ZA Mignovillard

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA Mignovillard,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA Mignovillard,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	362 735.87 €	362 735.87 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	352 735.87 €	352 735.87 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2023-3-05/15 Adoption du Budget Primitif 2023 – Budget annexe ZA Bouvet

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2023 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 20 mars 2023.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA Bouvet,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget annexe ZA Bouvet,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	973 538.64 €	973 538.64 €
Section d'investissement <i>dont restes à réaliser</i>	1 194 250.87 €	1 194 250.87 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

M. Wermeille présente le projet de budget prévisionnel 2023.

M. Pernot intervient car il considère que les sommes reversées à l'Etat relèvent presque de « l'escroquerie ». C'est une partie des richesses générées sur notre territoire qui est reversée... celles-ci émanent de la bonne gestion dont nous faisons preuve.

Il faut souligner que l'on paie pour les territoires qui étaient consommateurs d'impôts et taxes professionnelles, et ce d'autant plus qu'il n'y aura bientôt plus de Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), ni de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Il estime que c'est une forme de « racket ».

M. Wermeille souligne que cela prouve, néanmoins, que notre territoire a un potentiel élevé car il est peu fiscalisé. Nous sommes donc pénalisés.

M. Pernot informe les élus que l'année 2023 peut être envisagée sereinement, nous sommes solide financièrement. Notre collectivité garde toujours sa capacité d'investissement et essaie de ne pas tomber dans le piège du fonctionnement avec des charges trop lourdes.

Il faut être conscient de la diminution des recettes mais l'impact est moindre dans la mesure où le coût du fonctionnement est maîtrisé.

A plus long terme, il faudra envisager des augmentations de salaires ; en effet, vu le contexte économique et la réalité des grilles indiciaires de la fonction publique, il faudra un ajustement à un moment donné.

Nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle revalorisation du prix du point en 2023.

La problématique due à l'inflation est perceptible, surtout par rapport aux petits salaires. Concernant les fluides, l'impact pour notre collectivité reste encore limité.

Il indique que des projets sont en discussion, ils ne sont pas programmés au budget de ce soir mais si les choses se concrétisent alors il sera toujours possible de prendre des Décisions Modificatives.

Il constate que la Communauté de communes est un investisseur essentiel sur le territoire des anciens cantons des Planches en Montagne, de Nozeroy et de Champagnole

AFFAIRES GENERALES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

2023-3-06 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Dans le cadre du déroulement de carrière des agents de la fonction publique, l'autorité territoriale a la possibilité de proposer des avancements de grade afin de valoriser la carrière des agents.

Ainsi, les avancements de grade suivants sont proposés au 01/04/2023. Il convient donc de créer le poste correspondant.

Suppression de poste	Création / modification de poste
Catégorie C – 1 poste	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Catégorie B – 3 postes	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
Catégorie A – 1 poste	
Attaché	Attaché principal

Ces avancements de grade concernent les agents qui remplissent les conditions d'ancienneté dans leur grade actuel. L'expérience acquise et la valeur professionnelle dont ils font preuve justifient cet avancement. De plus, les avancements respectent une adéquation entre le grade, la fonction occupée et les responsabilités confiées aux agents.

La commission affaires générales, réunie le 20 février 2023 a émis un avis favorable à ces avancements.

D'autre part, suite au départ en retraite de la directrice de la crèche, le poste créé sur le grade d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle doit être modifié pour correspondre au grade de la personne embauchée sur cet emploi.

Il convient donc de modifier le tableau comme suit :

Suppression de poste	Création / modification de poste
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	Educateur de Jeunes Enfants

Ainsi, vu les mouvements de personnel sur le début d'année 2023 et les arrivées effectives, il convient de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les avancements de grade et la modification du poste de directrice de crèche tels que précisés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

2023-3-07 Achat de terrain à la Commune de LE VAUDIOUX

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Par délibération en date du 24 juin 2004, le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition d'une emprise foncière d'une surface totale de 3ha 00a 56ca sur la commune de Le Vaudioux. Il s'agissait de permettre à des entreprises et à l'activité économique de s'installer et de se développer sur cette commune, en proximité directe avec la nationale 5. Pour cette raison, la Communauté de communes (Ain-Angillon à l'époque) a validé l'acquisition de cette emprise au prix d'un euro le m² où l'idée première était alors de créer une Zone d'Activité.

Afin de permettre le développement de la Scierie Jacquemin, mais également de permettre d'améliorer la sécurité de cette zone traversée par une Route Départementale très fréquentée, la parcelle n°285 d'une surface de 1ha 63a 72ca a été acquise par la Communauté de Communes. Après la réalisation des travaux d'aménagement, l'acquisition d'une emprise de 4.616 m², la parcelle n°285 a été cédée à la Scierie Jacquemin. Restait ensuite la parcelle n°289 d'une surface de 1ha 36a 84ca qui n'a pas fait l'objet d'un achat par la Communauté de communes, les différents projets sur cette emprise étant demeurés sans suite.

M. MIGNOTTE, repreneur de la Scierie Jacquemin, a fait part de son besoin en foncier afin de développer son activité et la diversifier avec de nouveaux projets. En parallèle, d'autres acteurs économiques ont également fait montre de leur intérêt pour s'implanter.

La Communauté de communes étant pourvue de la compétence économique, elle a pour mission le développement économique de son territoire. Dès lors, afin de répondre aux besoins en foncier de ces projets économiques, il est proposé au Conseil communautaire de faire l'acquisition de ce foncier d'1ha 36. Ce foncier pourra permettre le développement des activités de la Scierie Jacquemin et le cas échéant, à de nouvelles entreprises de s'installer si la surface disponible reste suffisante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'achat de la parcelle n°289 d'une surface de 1ha 36a 84ca à la Commune de Le Vaudioux au prix de 1 € le m²,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

M. Drecq intervient pour exposer son souhait vis-à-vis des installations sur ce terrain.

M. Pernot indique qu'il faut être clair : soit la Communauté de communes gère la parcelle et donc décide ce qu'il convient d'en faire... soit c'est la commune qui garde la main, auquel cas ce sera à elle de décider.

Il rappelle que « l'esprit communautaire », c'est accepter que le collectif décide.

Il précise qu'il est en train de refuser l'installation de deux entreprises car elles ne génèrent pas assez d'emplois et utilisent beaucoup de terrain.

Il convient de mettre en place des critères objectifs et ne pas se laisser influencer par les souhaits du maire ou d'autres personnes... La décision doit être celle de la Communauté de communes après analyse des projets en fonction des différentes situations.

Il ne peut pas prendre d'engagement envers les maires quand la Communauté de communes achète du terrain. Le manque de foncier oblige à avoir des critères très contraints qui ne permettent pas de prendre en compte les souhaits de chacun.

M. Drecq indique qu'il souhaite simplement exprimer son opinion.

2023-3-08 Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat, avenant

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a été approuvé par délibération lors du Conseil communautaire du 25 janvier 2022 et a ensuite été signé avec les services de l'état le 31 janvier 2022.

Il se construit autour de 5 axes principaux et de leurs orientations stratégiques :

- L'aménagement du territoire dans un principe de développement durable
- Le développement de l'économie locale
- La structuration du territoire selon les dynamiques démographiques
- La valorisation des atouts environnementaux et paysagers
- Œuvrer pour la transition écologique

Il est aujourd'hui nécessaire d'apporter un premier avenant pour :

- Modifier au sein de l'axe 5 la fiche action dédiée au projet de chaufferies bois et plateforme de stockage afin d'ajouter la SPL CNJ Energies,
- Ajouter une nouvelle fiche action au sein de l'axe 2 : Développer et soutenir l'économie locale : « Développer une stratégie alimentaire territoriale ».

La Collectivité souhaite se doter d'un acteur opérationnel dédié à la gestion de l'activité de la filière forestière et de la production d'énergie renouvelable comprenant notamment la biomasse et sa production, dans le cadre de l'exploitation de réseaux de chaleurs existants ou à réaliser (SPL CNJ ENERGIES).

La Communauté de communes souhaite mettre en place une stratégie alimentaire de territoire à travers la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) et le développement d'une économie de proximité alimentaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant tels que précisés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

2023-3-09 Contrat « Territoires En Action » et réponse à l'appel à manifestation d'intérêt FEDER

Rapporteur : M. Rémi HUGON

En date du 27 janvier 2022, le Conseil régional a approuvé les termes de la politique territoriale régionale 2022 – 2028 et détaillé le règlement d'intervention relatif aux contrats de territoire « territoires en action ».

Le présent contrat de territoire a pour objet de définir, pour la période 2022-2028, une stratégie de développement local partagée autour d'axes d'intervention déterminés en commun. Le contenu du contrat s'articule ainsi autour de 5 axes régionaux d'intervention déclinés par thématiques prioritaires :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique ;
- Conforter l'attractivité par le développement de services à la population ;
- Favoriser les mobilités durables du quotidien ;
- Faciliter l'accès à la santé pour tous ;
- Axe proposé par le territoire.

L'enveloppe votée par la Région pour le contrat « Territoire en action » de la Communauté de communes est de 750 427 € à laquelle viendra s'ajouter la possibilité de financements en ingénierie.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver la signature de ce contrat de territoire avec le Conseil régional Bourgogne France Comté et de choisir, pour ce projet de contrat de territoire en action 2022-2028 avec la Région, les 2 axes obligatoires :

Axes obligatoires		
Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources naturelles, réduction des besoins en énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) • Urbanisme durable : requalification qualitative de l'espace public, mutations des espaces dégradés • Alimentation de proximité 	30 % <u>a</u> minima
Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	<ul style="list-style-type: none"> • Services à la population, accompagnement de nouveaux services • Economie de proximité 	50 % au maximum

Et d'ajouter un axe optionnel à ce contrat de territoire en choisissant :

Favoriser les mobilités durables du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux équipements/infrastructures • Soutien à l'acquisition de matériels 	Au choix du territoire
--	---	------------------------

Ces 3 axes permettront de cofinancer les projets de territoire de la Communauté de communes tels que décrits dans le graphe d'objectifs tels que le développement de micro-crèches, mise en place d'un projet alimentaire territorial, revitalisation de centres-bourgs, etc.

La maquette serait ventilée comme suit, sous réserve de modification :

Axes d'intervention	Période 2022-2026 (date limite de dépôt des demandes de subvention : 31/12/2025)	%	Période 2026-2028 (avenant n°1)
<i>Axes obligatoires</i>			
<i>Axe 1 : Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique</i>	540 000€		
<i>Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de service à la population</i>	60 000 €		
<i>Axes optionnels</i>			
<i>Axe 3 : Favoriser les mobilités durables du quotidien</i>	50 427 €		
Part de crédits de l'enveloppe non-affectée	100 000 €		
TOTALGENERAL	750 427 €		... €

Par la suite, un contrat de territoire sera élaboré et négocié avec la Région.

Par ailleurs, afin de permettre à la Collectivité de se doter de leviers financiers supplémentaires en vue de réaliser des projets d'importance (plus de 200 000 €) comme le peuvent être la création de voies douces sur le territoire, il est proposé au Conseil d'autoriser la Collectivité à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt du programme FEDER-FSE dont les thématiques sont les suivantes :

- Villages intelligents
- **Mobilité durable**
- Renouvellement urbain
- Tourisme durable et patrimoine culturel

Cette candidature permettra à d'autres acteurs, notamment le département, d'intervenir sur les infrastructures de mobilité douce.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la signature du contrat « Territoires En Action » avec le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté,
- **VALIDE** la maquette financière prévisionnelle, les objectifs et les axes d'intervention retenus,
- **APPROUVE** la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt au programme FEDER FSE+ 2021-2027 volet FEDER rural,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

M. Pernot rappelle que la somme totale du contrat TEA donnée par la Région représente 4 € par an et par habitant. Il n'y a pas lieu de « faire des courbettes ». Il aimerait savoir à combien se monte la participation de la Région pour un habitant de Besançon ou Dijon...

Concernant la création d'une voie douce, le Département a présenté un projet avec une orientation touristique. Il n'est pas convaincu par les voies douces pour les travailleurs.

Il expose le projet de voie douce jusqu'à Lons le saunier, puis jusqu'à Saint Laurent, pourquoi ne pas envisager de monter aux Rousses (avec les vélos électriques)... mais ce projet a été retoqué car il ne fait pas partie des priorités de la Région !

C'est dommage car la Communauté de communes était volontaire pour financer le parcours, du moins jusqu'à Foncine, afin de permettre aux touristes et locaux de découvrir le territoire.

Avec ce projet, il est prévu de financer une voie douce mais M. Pernot n'est pas persuadé que les travailleurs prennent leur vélo tous les matins pour aller au travail.

Ces considérations faites, il indique que l'on prend ce que la Région donne, même s'il faut être conscient que cela ne permettra pas de réaliser beaucoup de projets.

Il serait cependant intéressant de mettre en place un outil de comparaison des territoires.

M. Saillard souhaite savoir si l'on vote sur les 4 points.

M. Gindre indique que oui car le contenu du contrat sera à décider avec les élus.

Il rappelle également l'appel à projet FEDER : l'enveloppe peut évoluer en fonction des projets présentés.

M. Pernot propose de présenter un projet « voie verte touristique »... jusqu'à Foncine !

ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES

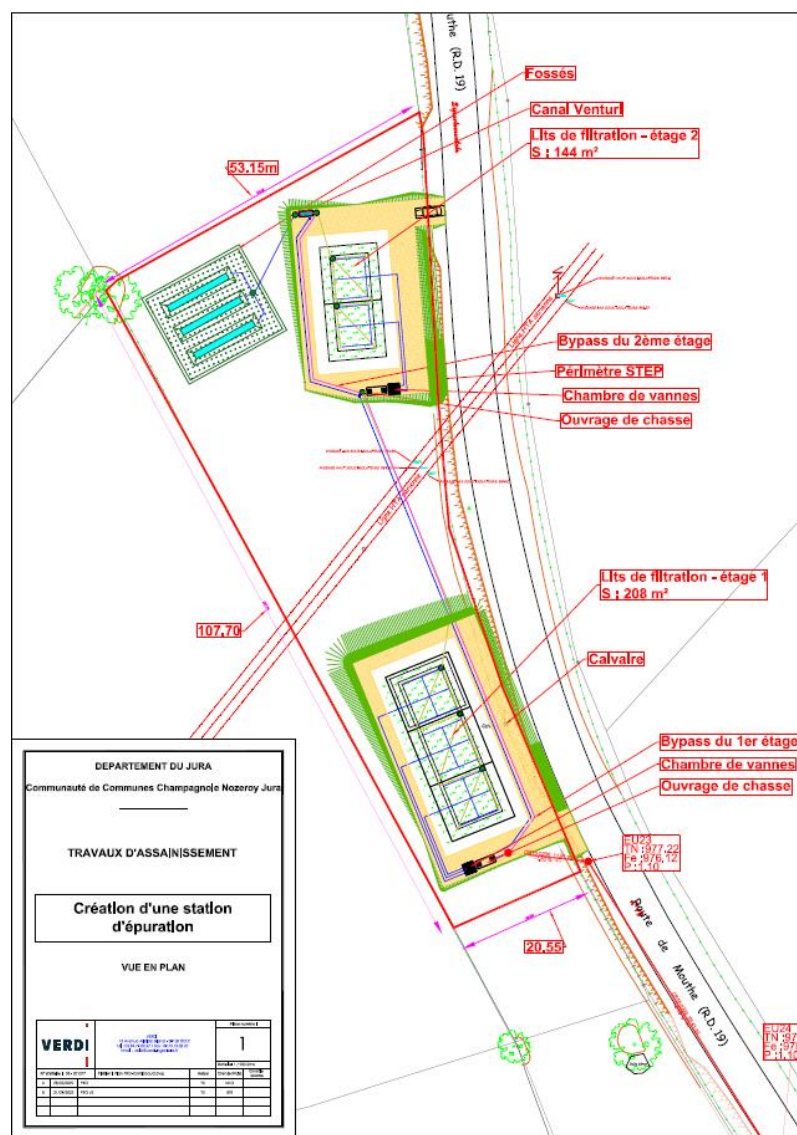
2023-3-10 Système d'assainissement à Cerniébaud, achat de terrains

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

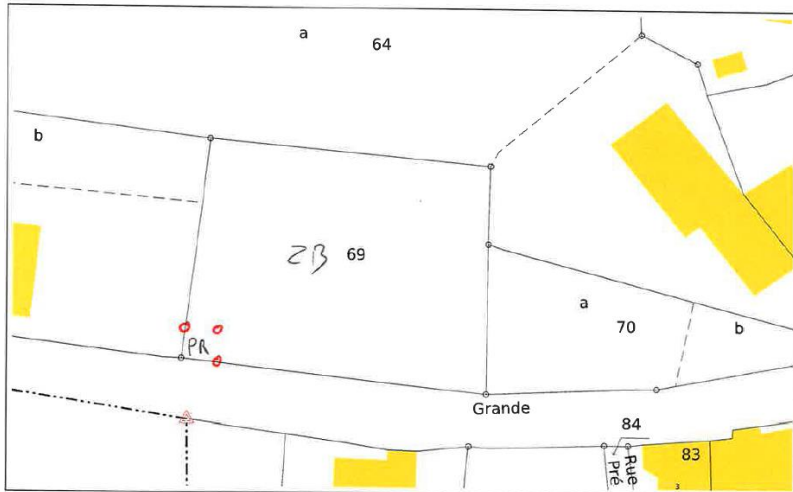
Un projet de création d'un système d'assainissement avait été validé lors du Conseil communautaire du 24 mars 2022 (délibération N°2022.3.05).

En vue de réaliser ce programme, la Communauté de communes doit acheter 3 terrains sur la commune :

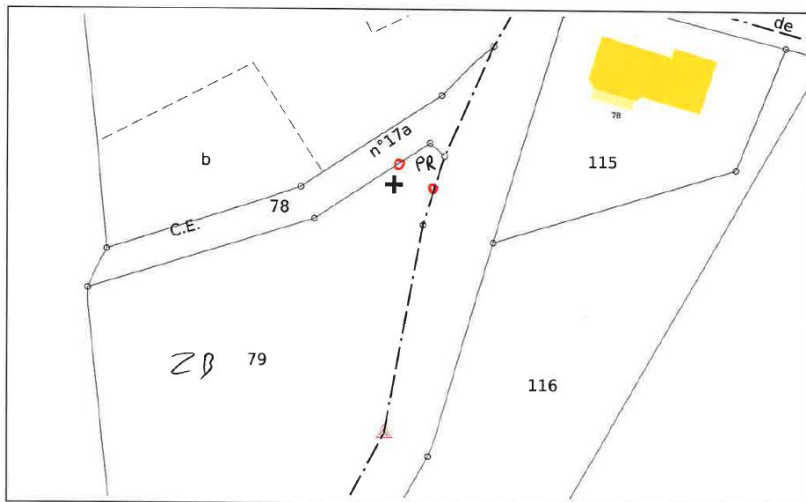
- Un terrain de 3.500 m² sur la parcelle ZB 117 appartenant à M David ALPY pour y implanter la nouvelle Station de Traitement des Eaux Usées (STEU)



- Un terrain de 35 m² sur la parcelle ZB 69 appartenant à M David ALPY pour y implanter un poste de relevage



- Un terrain de 35 m² sur la parcelle ZB 79 appartenant à la Commune de Cerniébaud pour y implanter un poste de relevage.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, étant précisé que Monsieur David ALPY ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE** l'acquisition des terrains sur les parcelles précédemment citées au prix de 1 € le m² toutes indemnités comprises,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

CRECHE, ANIMATION PETITE ENFANCE ET FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE

2023-3-11 Actions liées à la parentalité, convention de mise à disposition de locaux au Département

Rapporteur : Mme Catherine ROUSSET

Dans le cadre de la politique nationale publique conçue autour des besoins de l'enfant et de ses parents intitulé « les 1000 premiers jours », le Département du Jura via l'équipe PMI de Champagnole, propose de réaliser à partir de 2023 et selon un calendrier annuel établi, des ateliers informatifs dans le domaine de la petite enfance à destination des parents et futurs parents du territoire.

Pour se faire et en fonction des besoins, la Communauté de communes met à disposition gratuitement des locaux au sein du Relais Petite Enfance situé 66 place Camille Prost à Champagnole.

Des locaux sur Foncine-le-Haut et Nozeroy pourront également être étudiés si des besoins d'ateliers semblent nécessaires.

Une convention annuelle, renouvelable deux fois, est mise en place entre la Communauté de communes et le Département du Jura afin de préciser les modalités de fonctionnement, d'organisation et de responsabilité dans les compétences respectives de chacun.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe de mise à disposition à titre gratuit des locaux demandés,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

ACTION SOCIALE ET MICRO-CRECHES

2023-3-12 Attribution de subvention à l'association CNJ Séniors pour 2023

Rapporteur : M. Patrick VUITTENEZ

Conformément à la convention de partenariat relative au déplacement des séniors, approuvée en Conseil communautaire du 14 avril 2021, l'association CNJS a bénéficié au titre de l'année 2022 d'une aide de 16.700 €, se décomposant comme suit :

- 7.000 € en avril,
- 3.800 € dans le cadre des aides CFPPAJ portées par le Département,
- 5.900 € d'aide complémentaire en fin d'année.

Le bilan 2022 de l'association est le suivant :

- 1.653 transports réalisés (soit + 40% / à l'année 2021) - 50 chauffeurs sollicités,
- 26.845 kms parcourus (soit + 58% / à l'année 2021),
- 256 personnes transportées (courses et soins en majorité) (soit + 65% / à l'année 2021), sur un total de 321 personnes inscrites (soit + 49% / à l'année 2021), dont 264 femmes (soit + 47% / à l'année 2021) et 57 hommes (soit + 63% / à l'année 2021),
- 34 communes concernées (+ 4 communes / à l'année 2021),
- 4 matinées de permanence assurées par 9 bénévoles.

Bilan financier 2022

Dépenses		Recettes	
Charges locatives	1 236.19 €	Subvention Communauté de Communes	7 000.00 € 5 900.00 €
Electricité	314.53 €	Subvention CFPPA	3 800.00 €
Eau	106.98 €	Adhésions	393.00 €
Abonnement tél. + internet + affranchissement	714.91 €	Dons	18.00 €
Réception	1 536.97 €	Transports	
Petit matériel – produit entretien	250.60 €		
Fournitures bureau	718.86 €		
Frais financiers	48.45 €		
Publicité	341.40 €		
Assurance	470.20 €		
Frais de déplacement	9 071.43 €		
FD Combe d'Ain	860.75 €		
Total	15 671.27 €		
Résultat	1 439.73 €		
Total	17 111.00 €	total	17 111.00 €

Au titre de l'année 2023, l'association CNJS sollicite une subvention de 16.000 € auprès de la Communauté de communes (dont une subvention départementale au titre des aides CFPPAJ de 3.800 €) selon le budget prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Charges locatives	1.560 €	Subvention Communauté de communes	12 200 €
Electricité	570 €	Subvention CFPPAJ	3.800 €
Eau	150 €	Adhésion	300 €
Abonnement tél. + internet + Affranchissement	800 €	Dons	25 €
Fourniture bureau	750 €	Excédent 2022	1 440 €
Produit entretien – Petit matériel	305 €		
Mission réception	1.600 €		
Publicité	500 €		
Assurance	480 €		
Frais financiers - divers	50 €		
Rbt frais de déplacement	11.000 €		
Total	17.765 €	total	17.765 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, pour l'année 2023, la demande de subvention départementale dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPAJ) pour un montant de 3.800 €,
- **APPROUVE**, pour l'année 2023, le versement d'une subvention de la Communauté de communes pour un montant de 16 000 € à l'association CNJ Seniors (subvention CFPPAJ comprise),
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

M. Pernot rappelle quelques points :

- CNJ séniors permet d'organiser des déplacements en dehors des services rendus par les familles.
- Au-delà de ce service mis en place, il conviendra de réfléchir au logement social avec les associations déjà en place de type ADMR...
- D'autre part, il conviendra de rendre possible la fourniture de repas autrement que par les services de santé.

M. Pernot pensait que ce service sur la mobilité serait difficile à mettre en place mais finalement cela correspondait à une vraie demande.

Il souhaite suivre le dossier logement et pourquoi pas, faire quelques tests...

Questions de certains élus : à quoi correspondent les frais de déplacements versés aux chauffeurs de CNJ Séniors ? M. Pernot indique que ce sont les frais kilométriques.

Une réflexion et discussion s'engage entre élus et certains font remarquer que ce service ne prend pas l'activité des taxis, ceux-ci ne peuvent pas le rendre car leur principe d'activité ne correspond pas aux services rendus par CNJ Séniors.

M. Vuittenez confirme que CNJ Séniors crée également du lien social, du contact entre les personnes.

M. Pernot tient au système de défraiement tel qu'il existe, les choses sont claires...

Questions diverses

➤ **Espaces France Services**

M. Cusenier évoque le partenariat France services avec la Mission Locale. Celle-ci a mis en place un bus itinérant pour rencontrer les jeunes au sein des territoires.

Les dates des passages du bus qui sont organisés sur la semaine du 2 au 9 mai prochain sont indiquées aux élus pour les communes de Censeau, Foncine le Haut, Champagnole, Sirod, Andelot en Montagne, Monnet la Ville, Nozeroy, Mignovillard et Chaux des Crotenay

La communication sur cette « tournée » est assurée par la mission locale et France services.

M. Cusenier indique aux élus que des affiches ont été distribuées ; elles doivent être affichées dans les mairies afin de relayer l'information sur le fonctionnement des bureaux France services.

D'autre part, les secrétaires de mairie sont invitées à une rencontre le 4 mai prochain, à la Communauté de communes, afin de présenter le fonctionnement des Espaces France Services.

➤ **Commission Finances**

M. Pernot informe l'assemblée que M. Michel Bonnet ne pourra plus participer à la commission finances.

➤ **Frelon asiatique**

M. Authier relaie l'inquiétude des apiculteurs causée par le frelon asiatique. Il cause des dégâts dans les ruches et la lutte contre celui-ci est compliquée.

M. Pernot estime que ce sujet relève de la protection sanitaire et qu'il faut interpeler les services de l'Etat.

➤ **Non-artificialisation des sols**

M. Saillard aborde le sujet sensible posé avec la non-artificialisation des sols ; il indique avoir bloqué des permis de construire car il devient impossible d'autoriser la construction de maison sur des terrains d'1/2 hectare...

M. Bourdenet intervient en soumettant l'idée d'organiser plus systématiquement le passage d'un géomètre pour la division des parcelles avec des surfaces acceptables. Il faut également que les maires soient très vigilants sur cette question.

M. Pernot insiste sur l'équilibre nécessaire entre l'activité économique, agricole et le logement. Pour exemple, la ville de Besançon aura moins de soucis que nous...

Il insiste sur la nécessité de mettre en place une clause pour limiter la surface des parcelles.

A l'avenir, la collectivité sera obligée de préempter sur tout type de vente de terrain dans l'intérêt général. Il faut maîtriser l'ensemble du foncier.

Il faut absolument que les maires signalent à M. Bourdenet les ventes de terrains sur les communes pour faire des décomptes et donc gérer le foncier.

M. Bourdenet indique que certaines communes ont déjà consommé trop de terrain.

M. Gresset-Bourgeois, maire de Censeau, constate que les gens travaillant en Suisse ou même en France, ont de plus en plus de mal à se loger.

M. Bourdenet interpelle les communes qui peuvent avoir un droit de préemption. Celui-ci ne peut être mis en œuvre que s'il y a un projet prévu sur les terrains concernés.

Il faut en parler afin de monter ces projets.

La séance est levée à 21h29.

**Approbation du Procès-Verbal,
Mardi 30 mai 2023**

Le Président,


Monsieur Clément PERNOT

Le Secrétaire,


Monsieur Guy SAILLARD

